

Montpellier

Notre Ville

N°202
JANVIER 1997

JOURNAL D'INFORMATION MUNICIPALE



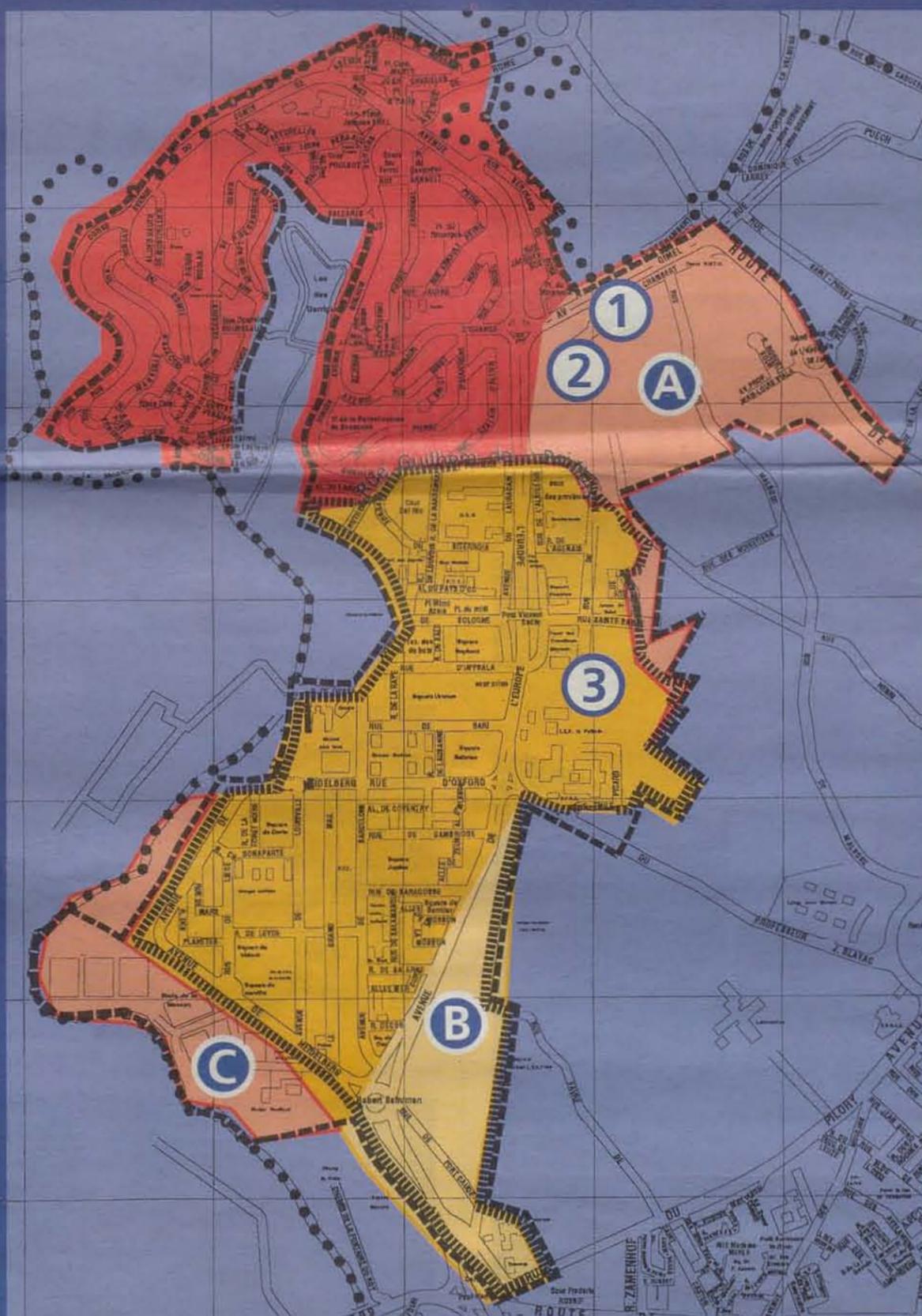
La zone franche retenue par MM. Juppé et Gaudin est absolument inefficace en matière d'emploi

Les victimes sont les jeunes chômeurs de la Paillade, du Petit Bard, de la Pergola, de Celleneuve et des Cévennes.

1
Centre de soins dentaires
102 emplois réalisé par le C.H.U. en 1997

2
Faculté d'Odontologie
700 étudiants
85 emplois
Ouvert

3
Centre de Maintenance Tramway-Bus
130 emplois
Ouverture 2000



ZONES RETIRÉES DE LA ZONE FRANCHE PAR M. JUPPÉ (80HA)

- Zone d'habitation Paillade Nord (50ha)
- Zone d'implantation d'entreprises
- A Près d'Euromédecine (20ha)
- C Autour du stade de la Mosson (10ha)

ZONES MAINTENUES DANS LA ZONE FRANCHE PAR M. JUPPÉ (92HA)

- Zone d'habitation Paillade Sud
- Zone d'implantation d'entreprises
- B Terrains privés à acquérir

M. Juppé doit revoir sa copie

Dans sa réunion du vendredi 20 décembre à 20h30, à la Paillade, en présence de plusieurs centaines de personnes dont les jeunes et les associations du quartier qui ont pu s'exprimer, le conseil municipal de Montpellier, à l'unanimité, constatant la totale inadéquation de la zone franche actuelle et l'impossibilité, faute de terrain disponible, d'accueillir véritablement des entreprises créatrices d'emplois, demande instamment au Gouvernement de présenter au Conseil d'État, en janvier, une décision modificative pour rendre à la zone franche l'ancien périmètre négocié au niveau de Montpellier entre la Ville et les représentants de l'État.

Flash back



1er décembre

Match de volleyball entre le MUC et l'Arago de Sète. François Liberti, maire de Sète a assisté à la rencontre. A ses côtés Christian Bénézis, adjoint aux sports, et Georges Frêche.



7 décembre

M. Frêche, Maire, M. Bénézis, Maire-Adjoint, Conseiller Général du 5ème Canton, et M. Henri Leydier inaugurent l'agence Citroën de l'avenue des Prés d'Arènes, soit une centaine d'emplois nouveaux dans le 5ème Canton.



7 décembre

Des centaines de jouets ont été collectés en faveur des enfants défavorisés ou hospitalisés dans le cadre de l'opération "je donne un jouet".



8 décembre

Joseph Bensoussan, Président de la communauté Juive de Montpellier, et Richard Abou, Président de la campagne d'Hanouccah, ont présidé la cérémonie d'allumage d'Hanouccah.



22 décembre

Grande pastorale de Noël place de la Comédie, organisée par l'association "Vivre à Montpellier avec le concours de "Flor Histoire", et la participation de : La Garriga, des Calendrettes, du club archéologique du Languedoc, des amis du vieux Montpellier, de l'association "A l'écoute" et du club Marie Sara.

5 décembre

Descente aux flambeaux, rue de la Loge, pour marquer l'ouverture de Pass'montagne, le premier salon neige et montagne d'hiver du Grand Sud, qui s'est tenu du 6 au 8 décembre au Corum.



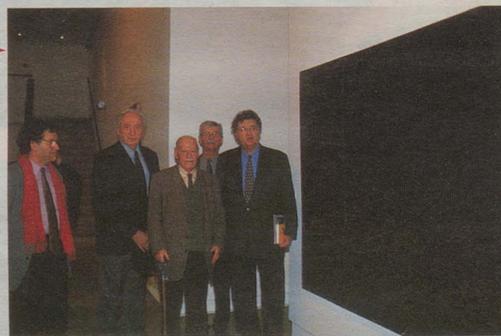
7 décembre

Fête de la Saint Nicolas, organisée par trois associations regroupant un millier de personnes à Montpellier : les Vosgiens, les Alsaciens-Lorrains et les Cht'imis.



19 décembre

Pierre Soulages entouré des élus de la ville, devant une des œuvres acquises par le FRAC - Languedoc-Roussillon en 1980.



21 décembre

500 enfants de la Ville ont été invités à une après-midi récréative par la Ville et le CCAS, encadrés par des bénévoles de l'âge d'or et du centre du Volontariat. Au programme : cinéma, clowns et goûter en Mairie.



ZONE FRANCHE

«Entre nous», M. Juppé, il faut reculer car l'intérêt des jeunes le commande⁽¹⁾

A Venise, on disait : "Errare humanum est, perseverare diabolicum", "l'erreur est humaine, persévérer est diabolique"

Cette zone franche a vraiment fait couler beaucoup d'encre. Essayons d'expliquer l'affaire simplement. Malgré les déclarations flamboyantes de M. CHIRAC lors de la dernière campagne présidentielle, le chômage ne cesse d'augmenter de plus en plus vite en France depuis mars 1995.

Le gouvernement a donc décidé, en Corse et dans certaines villes de France, de faire des zones franches où les professions libérales, les commerçants, les artisans, disposent d'un certain nombre d'avantages fiscaux. De plus, les entreprises qui s'installent dans certaines conditions dans la zone, bénéficient également d'avantages non négligeables pendant cinq ans. Ces dispositions devraient permettre de créer des emplois à l'intérieur de la zone. La loi stipule, en effet, que ces nouvelles entreprises doivent recruter au moins 20 % de leur main d'œuvre, parmi les chômeurs de la zone retenue.

Nous avons, avec la Majorité du Conseil Municipal, déclaré notre scepticisme général sur la méthode et nous n'avons pas changé d'avis. En effet, ces mesures entraînent beaucoup d'entreprises à se déplacer d'un endroit à un autre pour profiter de ces dégrèvements fiscaux. A l'échelle nationale, on se contente donc de déshabiller Pierre pour habiller Paul. Nous n'avons donc pas changé notre analyse à ce sujet. Par contre, pour Paul, en l'occurrence ici le quartier de la Paillade et les quartiers périphériques où les chômeurs sont nombreux, c'est un avantage relatif car cela crée des emplois pour les chômeurs du secteur. C'est pourquoi, de façon pragmatique et sans illusion, le Conseil Municipal avait décidé de jouer loyalement le jeu. Le quartier de la Paillade, dans son ensemble, a été proposé et d'abord accepté. Au sein de ce quartier, trois zones étaient disponibles pour accueillir les entreprises.

La Zone A : vingt hectares, près de la Zone Euromédecine, près de la Faculté d'Odontologie, du Centre de Recherche SANOFI et de la nouvelle Faculté de Médecine. Entièrement propriété de la Ville, c'était donc le lieu idéal pour accueillir des entreprises, particulièrement dans le secteur du médicament.

La Zone C : une dizaine d'hectares, près du Stade de la Mosson, qui pouvait accueillir des entreprises sportives, en liaison notamment avec le déroulement de la Coupe du Monde de Football, en juin 1998.

La Zone B : à droite, en remontant l'Avenue de l'Europe, entre la Place Robert Schumann et l'Avenue Blayac. Environ huit hectares, avec l'avantage d'être la plus proche de SANOFI, mais le grand inconvénient d'être propriété privée, que la Ville mettra deux ou trois ans à acquérir, si tout va bien, et cinq ans minimum s'il faut recourir à des expropriations.

Or MM. GAUDIN et JUPPE ont passé en Novembre-Décembre, au Conseil d'Etat, un décret qui présente deux inconvénients majeurs. En excluant la Zone Nord de la Paillade, au delà de la rue Guilhem de Poitiers, on pénalise les chefs d'entreprise, les professions libérales, les commerçants et les artisans de ce secteur alors que l'unité territoriale du quartier est un fait évident pour tout observateur impartial. Qui plus est, on aura des situations ubuesques. Un médecin de la zone maintenue (en jaune sur la carte de la première page) verra ses avantages conservés pour sa clientèle du sud de la rue Guilhem de Poitiers,

mais pas du nord. Ainsi, dentistes, médecins, pharmaciens, etc... devront tenir un double fichier séparé de leur clientèle selon leur adresse. On frise la ridicule absolu. L'autre inconvénient est encore plus grave. Seule la zone B est maintenue dans la zone franche, c'est à dire celle où la Ville ne possède aucun terrain. Il sera donc réellement impossible de créer des emplois dans les trois à cinq ans qui viennent pour les jeunes des quartiers de la Paillade, mais aussi ceux d'Euromédecine, Petit-Bard, Pergola, Cévennes Celleneuve ainsi que Juvignac et Grabels. Par contre, les zones A et C que possède la Ville sont exclues. Evoquons les mauvaises raisons des uns ou des autres. Le Député du Secteur, dans le style de la comédie bien connue, "le pompier pyromane", accuse le Maire, alors que présent à l'ultime réunion de M. GAUDIN, au Ministère, le 18 décembre, il s'est tu, toi comme une carpe, laissant à M. VEZINHET, Sénateur et Conseiller Général de la Paillade, le soin de défendre la zone, face au Ministère. Ne parlons pas des élus de la Majorité Nationale au Conseil Municipal qui n'ont pas eu le courage civique de venir siéger à la



Maison Pour Tous Georges Brassens devant la population de la Paillade. Quelle singulière conception de la démocratie que celle de ceux qui ont peur des électeurs et des citoyens. Le seul présent a d'ailleurs voté le voeu avec la Majorité Municipale, demandant au Gouvernement de M. JUPPE de revenir sur sa position. Ne parlons pas, non plus, de tel élu qui veut faire un recours au Tribunal Administratif pour contester les conditions légales de convocation du Conseil. En second lieu, est-il besoin de dire qu'importuner le Tribunal Administratif à propos du vote d'un voeu c'est enfoncer les portes ouvertes ? Le problème ne relève donc pas des instances locales de la Majorité Nationale qui ont marqué leur totale impuissance dans cette affaire, bien qu'elles aient toujours timidement affirmé sur place qu'elles soutenaient le Maire et son Conseil. Mais le Dé-

puté du secteur et son tuteur habituel, le Président de la Région, ont fait là, une nouvelle fois, la démonstration du fait qu'ils n'ont aucune autorité à Paris. Faut-il y voir encore une fois les retombées de leur attitude aux dernières Présidentielles, vis-à-vis du Président CHIRAC au premier tour ? Aussi le Conseil Municipal compte-t-il sur lui-même, sur la détermination des Pailladins, sur les associations du quartier, sur tous ceux qui se sont exprimés librement le 20 décembre. Comment ces derniers pourraient-ils comprendre que M. JUPPE, Premier Ministre, Maire de Bordeaux, s'octroie une zone franche de 780 hectares, dans sa ville, qui compte 210.000 habitants environ intra-muros, alors que Montpellier, avec 230.000 habitants aujourd'hui, n'aurait que 100 hectares, soit environ le dixième ? Entre nous, Monsieur le Premier Ministre, regardez les choses en face... Dans votre dernier livre, «Entre nous», vous plaidez pendant plus de 100 pages en demandant à être aimé. Mais pour être aimé, il faut d'abord être respecté. Montpellier ne fait que demander modestement que l'on porte sa zone de 100 à 180 hectares. Ce n'est pas beaucoup, comparé aux 780 hectares de votre ville de Bordeaux. Un petit effort. Rectifiez le tir au Conseil d'Etat en janvier et, je n'en doute pas, les Pailladins vous aimeront.

Georges Frêche
Maire de Montpellier

(1) Voir vœu de la jeunesse du quartier page suivante.

BUS INFO-JEUNES

Il roule pour les jeunes

Après 7 ans de bons et loyaux services, le Bus Info-Jeunes a disparu de la circulation pendant quelques semaines, juste le temps de se refaire une beauté. C'est un véhicule plus moderne, plus fonctionnel qui va reprendre du service, dès le mois de janvier.

Le rôle du bus Info-Jeunes est d'aller au devant des jeunes, sur leurs lieux de vie, dans les quartiers, les collèges.

Complémentaire de l'Espace Montpellier Jeunesse situé rue Maguelone, il propose des informations dans tous les domaines : emploi, formation, orientation, loisirs, santé, logement, vie pratique...

Bien sûr, les jeunes n'y trouvent pas, sur le champ, toutes les réponses à leurs questions, mais ils repartent toujours avec une orientation, la plus personnalisée possible, vers un interlocuteur susceptible de résoudre leur problème.

«Le Bus-Info-Jeunes est une opération exemplaire en matière de partenariat». Cette opinion formulée par Christine Lazerges, adjointe au Maire, déléguée à la jeunesse, est confirmée par Didier Bon, le responsable du bus : «Le Comité de pilotage fonctionne super bien. Tout le monde partage dans le même sens, et c'est toujours l'intérêt des jeunes qui prévaut». Le bus, mis en place par le Conseil Communal de Prévention fonctionne en effet

avec l'aide de la Ville, du District, du Conseil Général, de la Jeunesse et des Sports, de la Caisse d'Allocations familiales, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, de l'association du Mas des Moulins et de l'UFCV. Chaque mercredi, de 14h à 17h, un avocat propose des consultations juridiques gratuites et anonymes.

La Caisse d'Allocations Familiales tient également un rôle important. Le bus, ce n'est pas comme une classe. C'est un espace neutre, qui inspire confiance, et où tout peut s'entendre même si on est dans l'enceinte de l'Education Nationale... En plus, les élèves y sont reçus en petits groupes, ce qui est très important.

Les interventions en milieu scolaire sont préparées à l'avance avec les autorités du collège, et portent sur un thème précis. Depuis quelques années, l'accent est mis sur les problèmes de santé et

en particulier sur la prévention du Sida, qui représente 90% des demandes. Le bus intervient également pendant l'été auprès des jeunes en vacances sur les plages.

Chaque année près de 10.000 jeunes en moyenne montent dans le bus. Pour y chercher une information, exprimer une inquiétude, mais aussi parce que c'est un lieu de rencontre sympathique où ils se sentent bien, car ils sont sûrs d'y être bien reçus.

du Sida, des tentatives de suicide, de la toxicomanie...

Pour Didier Bon, le Bus Info-Jeunes est un bon observatoire des problèmes et des interrogations des jeunes : «C'est aussi un outil qui permet de pointer les difficultés. Depuis deux ans, par exemple, on intervient sur la violence dans les collèges, on y apporte un lieu d'écoute et de parole qui n'existe pas dans les établissements. Le bus, ce n'est pas comme une classe. C'est un espace neutre, qui inspire confiance, et où tout peut s'entendre même si on est dans l'enceinte de l'Education Nationale... En plus, les élèves y sont reçus en petits groupes, ce qui est très important».

Les interventions en milieu scolaire sont préparées à l'avance avec les autorités du collège, et portent sur un thème précis. Depuis quelques années, l'accent est mis sur les problèmes de santé et

en particulier sur la prévention du Sida, qui représente 90% des demandes. Le bus intervient également pendant l'été auprès des jeunes en vacances sur les plages. Chaque année près de 10.000 jeunes en moyenne montent dans le bus. Pour y chercher une information, exprimer une inquiétude, mais aussi parce que c'est un lieu de rencontre sympathique où ils se sentent bien, car ils sont sûrs d'y être bien reçus.



EMPLOI

Zone franche

Communiqué de l'association A.J.P.P.N. au Conseil Municipal extraordinaire du vendredi 20 décembre 1996.



M. Abou Brahim s'exprime au nom de l'AJPPN

Le Conseil d'Administration de l'A.J.P.P.N. s'est réuni aujourd'hui et souhaite faire la déclaration suivante :

«Nous regrettons vivement la décision du Gouvernement qui vient poser une frontière artificielle au milieu de notre quartier, privant ainsi une partie de la Paillade des avantages de la zone franche.» Implantée depuis plus de 10 ans à la Paillade, l'A.J.P.P.N. mène des actions de loisir, d'aide à la recherche de stages, d'emploi pour les jeunes du quartier, dans une situation économique de plus en plus

difficile. Le projet de zone franche ne nous a jamais semblé être la réponse magique à toutes les questions d'emploi et d'insertion sociale, mais l'amputer de sa cohérence lui enlève tout intérêt.

Un télégramme en ce sens est envoyé à M. Gaudin, ministre, par l'intermédiaire de M. le Préfet.

«Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, nous vous demandons, quelles que soient les décisions parisiennes, de poursuivre pour l'ensemble

de notre quartier un projet de développement qui s'appuie sur :

- l'éducation et la formation en lien avec l'école
- les projets culturels et sportifs accessibles à tous
- le renforcement de la vie associative qui permet l'expression et la manifestation des solidarités entre les citoyens de toutes conditions et de toutes origines.»

Montpellier, le 20 décembre 1996
Membres du Conseil d'Administration de l'AJPPN.

La Banque Alimentaire

«Près de 20 tonnes de produits alimentaires ont été récupérés sur le grand Montpellier, au cours de la grande collecte organisée en novembre dernier... Un chiffre un peu inférieur à celui des autres années, qui s'explique peut-être par la grève des routiers, les difficultés d'approvisionnement des grands magasins, l'hésitation des gens à faire leurs courses...» André Münck, Président de la Banque Alimentaire de l'Hérault, affiche pourtant un sourire satisfait. «L'essentiel est de pouvoir répondre à la demande des associations qui ont passé convention avec nous, puisque cette aide alimentaire est exclusivement réservée aux communes du département...» Créée en 1984, à Montpellier, la Banque Alimentaire, régie par le principe des associations loi 1901, s'est constituée sur le modèle d'une initiative américaine, mais elle n'a pas étendu sa vocation au-delà des frontières nationales. Cette vocation de proximité explique peut-être l'efficacité de son action et l'impact qu'elle recueille auprès du public. La Banque Alimentaire fonctionne sur le principe de récupération, auprès des

fabricants ou des distributeurs, des denrées alimentaires non commercialisables mais parfaitement consommables. Elle recueille également les excédents de produits bruts français ou émanant de l'Union Européenne (laitages, viandes, blé, fruits et légumes, etc...). «Nous n'achetons jamais de produits alimentaires. Les aides financières que nous recevons nous servent exclusivement à couvrir les frais de ramassage, de stockage et de distribution des produits récoltés. Sur l'Hérault, près de 1 000 tonnes de produits ont été ainsi redistribués en 1996, faisant ainsi de l'association départementale une des plus importantes de France. Cela suppose une organisation conséquente en matériel, en locaux et en personnel. Plus de 40 bénévoles actifs effectuent de 10h à 30h de travail par semaine. Inutile de dire, qu'à ce rythme ils sont tous retraités à 95%. Nous avons installé notre entrepôt dans une ancienne chambre froide de pommes, sur 600 m², où nos équipes déchargent et entreposent tous les produits récoltés. Les associations concernées de la ville, viennent ensuite chercher directement les produits dont elles ont

besoins. Leurs demandes sont régularisées de manière hebdomadaire, pour cadrer au mieux avec leur besoins réels (pots pour bébés dans les associations qui accueillent les femmes et les enfants, éviter le porc pour les populations maghrébines, etc...).

Les associations bénéficiaires sont évidemment tenues de répondre à des consignes strictes définies par la Charte des Banques Alimentaires, en ce qui concerne leur caractère socio-citoyen, la qualité de leurs locaux, leur capacité à stocker dans de bonnes conditions d'hygiène les denrées fournies, etc... L'Association Saint-Vincent-de-Paul, l'Avitarelle, le Samu Social, le Secours Catholique, le Secours Populaire, A Coeur Ouvert, la Croix-Rouge, bénéficient à Montpellier de cette aide gratuite et régulière, s'appuyant sur le principe de lutte contre le gaspillage, témoignant d'une solidarité active et responsable au service des plus démunis.»

BANQUE ALIMENTAIRE DE L'HERAULT
46n Place du Millénaire
34000 Montpellier
Tél : 04.67.64.25.29

L'AVITARELLE

La Maison du Samu Social

"Tout récemment, une jeune malade, mise dehors par sa mère, le jour même de son dixième anniversaire... Elle est arrivée ici en pleurs, affolée... L'autre jour, un homme repéré, vivant dans les immondices et les cartons..."

Depuis l'ouverture du Foyer de la rue Boyer, en janvier 85, Jeanine Redon, directrice de l'Avitarelle, a connu tous les visages de l'urgence sociale et toutes les détresses. Au bout du compte, tout de même, de belles récompenses : «Un homme, tellement abîmé socialement, que nous avons dû le garder deux ans en squat, avant de le ramener à l'intérieur d'une structure. Aujourd'hui, il est palefrenier dans les Cévennes...»

Pour en arriver là, malgré tout, un travail de tous les instants, une écoute, un respect et un amour des autres inépuisable et souriant. Ils sont malheureusement de plus en plus nombreux (7 800 concernés par le SAMU Social en 95) et de plus en plus jeunes, à connaître la marginalité et la détresse. «Créer du lien» est donc devenu, au fil des ans, le maître mot de l'équipe de professionnels et de bénévoles qui anime formidablement les différentes missions de l'Avitarelle :

- gestion du numéro vert de l'urgence sociale (0800-306-306),
- responsabilité de 4 établissements d'accueil (2 pour les hommes majeurs, 1 pour les femmes et enfants, 1 lieu d'extrême urgence),
- le service du Samu Social (aide mobile en maraudage ou rendez-vous fixes, pour distribuer sandwiches, boissons chaudes, couvertures aux SDF et leur proposer écoute et accompagnement).

Afin d'aller plus loin dans cette mission d'accueil et de procéder à une meilleure intégration de la population concernée, l'Avitarelle s'appuie beaucoup sur le projet de Maison du Samu Social, qui devrait ouvrir, fin 1997.

Ce véritable complexe de la solidarité y prévoit :

- une boutique-jour avec douches simples et thérapeutiques, salle de soins infirmiers, des consignes et des casiers postaux, une laverie, un espace restaurant, une salle de télévision, de conférences...

- un centre d'hébergement de 42 lits en chambres simples ou doubles pour hommes, femmes ou couples très marginalisés ayant des problèmes liés à l'alcool ou autres produits toxiques,
- un centre d'hébergement de 26 lits dont 8 lits «Emmanuel» en chambres simples pour hommes ou femmes.

Des lieux de rencontre et d'expression autour de l'écriture, du cinéma, ouverts sur le quartier, sont également en projet. «La réappropriation de leur corps, mais aussi du langage, est une étape essentielle à leur réinsertion, à laquelle je tiens énormément!»,



Jeanine Redon, Directrice de l'Avitarelle

souligne Jeanine Redon. Hervé Piekarski et Henri Agel animent déjà, en effet, d'incroyables «laboratoires» d'expression et de rencontres qui permettent de témoigner, sinon de dépasser, un autre versant de la détresse. Un écho plus difficile à atteindre, évidemment, mais qui laisse au cœur quelques traces superbes. Comme cette phrase, livrée par un des résidents de l'Avitarelle : «On dit que la foi déplace les montagnes. L'amour, m'a permis de déplacer même la folie...»

L'AVITARELLE
19, Rue Boyer - 34000 Montpellier
Tél : 04 67 64 65 39

0 800 840 800
SIDA INFO
SERVICE

Depuis le 18 octobre 96, le numéro vert de Sida Info Service a changé. Désormais, pour joindre le service, il vous faudra composer le : 0 800 840 800.

Créé en 1990, Sida Info Service, numéro vert d'information, de prévention et de soutien répond, 24h sur 24, gratuitement et dans l'anonymat à toute personne s'interrogeant sur le Sida ou concernée par cette maladie. Selon la situation : simple demande d'information, difficultés de prévention, inquiétudes par rapport au Sida, personne séropositive, malade ou proche d'une personne atteinte. Le pôle de Montpellier, qui répond aux appels des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, reçoit 65 000 appels par an.

En 6 ans, plus de deux millions et demi d'appels nous sont parvenus.

NUIT DU ZAPPING
1997 - SOLIDARITÉ
SIDA

L'ensemble des bénéfices récoltés à l'occasion de cette manifestation sera consacré à des actions d'entraide et de soutien aux personnes atteintes par le SIDA. La nuit du Zapping aura lieu au Corum le 15 février 1997. Les billets sont en vente dans les points de location habituels. Info : 08 36 68 14 18

ALCOOLIQUES ANONYMES

Une solution au problème d'alcoolisme avec le groupe des Alcooliques Anonymes de Montpellier : Maison pour Tous Joseph Ricôme 7 rue Pagès tel 04.67.58.96.65

SUR DEUX ROUES, PAPIERS EN REGLE...

Cyclos, motos, Etes-vous en règle et bien assurés ? Un dépliant gratuit disponible dans votre mairie répond à toutes vos questions, et même à celles que vous pourriez oublier de poser.

DON D'ORGANES ET DE TISSUS HUMAINS

L'absence d'organes à greffer fait cruellement défaut. De nombreux malades sont actuellement en attente de transplantation. Pour apporter son aide et s'informer, contactez Phénix A.D.O.L. (Association Don d'Organes du Languedoc, loi 1901) au 04 67 31 12 71.

NATATION SYNCHRONISÉE

Le club Montpellier Synchro District ne cesse de progresser au rang national depuis plusieurs années. La Fédération Française de Natation le classe 6ème club français sur 185 en 1996.

STAGE SPORTIF

Le club «Montpellier Sauvetage» propose un stage de sauvetage nautique et ski de fond spécial «skating» pendant les vacances scolaires d'hiver, du 27 février au 4 mars. Contact : «Montpellier Sauvetage», le Prélude C 24 188, Impasse A. Mourgues - 34080 Montpellier Tél/Fax : 04 67 27 25 10

BASKET

Montpellier reçoit Levallois le 1er février à 20h00 au Palais des Sports Pierre de Coubertin.

Montpellier rend hommage aux Républicains espagnols en inaugurant une allée sur l'Esplanade



De gauche à droite sur la photo : Pierre Maurel, Conseiller Général - Enrique Escoms, Président Départemental des Anciens Guerilleros et Résistants Espagnols - Ange Alvarez - Georges Frêche, Maire de Montpellier et Christophe Morales, Adjoint au maire Délégué aux relations avec la communauté espagnole, dévoilent la plaque de la nouvelle allée, à deux pas du CORUM

Le 14 décembre au pied du CORUM une allée désormais glorieuse a été baptisée l'allée des républicains espagnols. Un hommage et une reconnaissance de la ville pour ces hommes et ces femmes qui ont lutté et donné leur vie pour la liberté de l'Espagne, mais aussi celle de la France. Enrique Escoms, président départemental des anciens guerilleros et résistants espagnols est de ceux-la...



Enrique Escoms, l'ancien guerillero

En gare de Montpellier, un train parmi tant d'autres s'arrête le 22 juin 1940. Il y avait déjà dans le petit matin des promesses de chaleur. L'armistice allait être signée ce jour là. Sur le quai, au milieu de la pagaille d'une foule de réfugiés hébétés de fatigue, de militaires démobilisés et d'enfants au regard grave, un homme débarque le bras en écharpe. Il comprime tant bien que mal une blessure à hémorragie rebelle qu'il a gagné au champ d'honneur, sur le front de la Somme. Il pensait atteindre Bordeaux et regagner l'Espagne. Il s'arrêta à Montpellier. Ce blessé de la Somme s'appelle Enrique Escoms ; il n'a jamais quitté notre ville depuis. Blessé pour la France en 1940, Enrique Escoms est un familier de la guerre. A dix-huit ans, en 1936, il s'engage dans l'armée républicaine espagnole. «Franco n'avait pas respecté le gouvernement légalement constitué». Enrique Escoms, fils d'agriculteur de la province de Valencia, ne badine pas avec le sens de l'honneur et de la démocratie. «C'est comme ça», commente-t-il avec fermeté et pudeur. Le voilà à Murcia, à Teruel, à Motril dans le vacarme et la fureur. Passé Caporal de l'Armée de l'Air, il est responsable, à 20 ans, d'un avion. Formé par des instructeurs russes, il apprend la chimie diabolique des gaz de combat avant de devenir instructeur lui-même. Le 26 janvier 1939, Barcelone chute, la répression franquiste s'abat sur l'Espagne entière. Démobilisé, la faim au ventre, la rage au cœur, Enrique n'a plus qu'un seul but, franchir la frontière, passer en France, connaître la paix et manger à sa faim. Un petit matin, du côté de Ceret, le voilà en

France. Bientôt pris par la police, il subit un interrogatoire plutôt musclé, car on le prend pour un espion, et se retrouve au camp d'Argelès-sur-Mer, Rivesaltes, Argelès... le long du littoral, des camps honteux, qui tiennent plus du camp de concentration que du camp d'internement et où sont parqués des dizaines de milliers d'hommes et de femmes pour qui les mots liberté et démocratie ont le goût du sang et de la mort. Enrique Escoms restera pudique sur ce sujet mais on perçoit sa fureur et sa douleur : «Ici-bas, j'ai failli mourir, il n'y avait rien à manger, on dormait par terre, pire que des chiens». Enrique Escoms a alors un «tuyau» qui lui sauvera la vie ; avec quelques centaines de guerilleros, il s'engage dans les rangs du Régiment de Marche des volontaires étrangers. Le voilà sur la ligne Maginot, puis à la Trouée de Belfort avant de contenir, pendant 6 jours, avec son régiment, l'offensive allemande dans la Somme. A peine remis de ses blessures, il rejoint la 11ème brigade des guerilleros, construit des abris DCA à Palavas, fait le guetteur du côté de Gaillac, Enrique résiste. Il fera partie de l'ultime combat contre les allemands au Château d'O à Montferrier, et participera activement à la libération de Montpellier. Ce fils d'Espagne, épris de liberté, aime déjà Montpellier. Il est fier, comme ses compagnons guerilleros, d'avoir participé à la libération de la France. Notre victoire, c'est aussi leur victoire. Il est fier que les premiers chars de la division Leclerc qui a libéré Paris porte le nom des grandes batailles de la guerre d'Espagne ; Teruel, Guernica...

Après la guerre vint le temps de la paix et de la faim. Héros de la guerre et de la résistance, ventre affamé, il attaque hardiment les métiers de bouche. Il fait ses classes à la réserve Rimbaud comme nettoyeur de bouteille, et prend petit-à-petit du galon. Le voilà garçon puis maître de rang, et enfin maître d'hôtel dans les «grandes maisons» de Montpellier. D'abord, chez la fameuse «Nenette», puis chez les célèbres «Frères Ruel». Il sert avec compétence et discrétion la bourgeoisie montpelliéraine et les stars du show biz : Charles Trenet, Fernandel, Dali, il sert quelques têtes couronnées lors de l'enterrement de la reine Hélène d'Italie, et quelques faux nobliaux comme la marquise de Villaverde, la fille de Franco. A son accent, elle reconnaît l'Espagnol sous la veste du Maître d'Hôtel, mais ne soupçonne pas le guerillero : «Que pensez-vous de la situation en Espagne ?», «Je lui ai répondu le plus calmement possible qu'il devrait y avoir une amnistie générale». La marquise en resta coite. Aujourd'hui, Enrique est à la retraite, il continue à se battre pour que soit reconnue l'action des guerilleros engagés aux côtés des Français dans les batailles et la résistance. A Montpellier, cette reconnaissance est officielle depuis le 14 décembre avec l'inauguration de l'Allée des Républicains Espagnols sur l'Esplanade, à proximité du Corum. Ce baptême a valeur de symbole, celui de la mémoire toujours vivante et de la gratitude des Montpelliérains.

Bientôt un mémorial et un musée

Dans son discours, le Maire a indiqué qu'il serait souhaitable, dès que possible, que dans une des grandes villes où ont été mis les camps pour accueillir les Républicains espagnols, à Rivesaltes, Barcarès ou Argelès, soit érigé un mémorial aux victimes tombées pour la défense de l'anti-fascisme et de la démocratie en Espagne entre 1936 et 1939 ainsi que pour ceux tombés dans la Résistance contre le fascisme au service de la France entre 1940 et 1945. Un grand musée du souvenir, tout à côté, devra rappeler avec photos et tous autres documents, l'Histoire des Républicains espagnols de 1936 à 1945.

CONSTRUIRE RÉHABILITER

La Ville de Montpellier défend le logement social contre le Gouvernement



Résidence du 4 août 1789



Résidence Le Belvédère



Résidence Le Petit Bois de la Colline



Résidence Montaigne

Quatre mesures du Gouvernement qui mettent le logement social en danger

L'aide à la pierre disparaît

La subvention de l'Etat de 12,7 % est supprimée au profit d'un abaissement du taux de la TVA de 20,6 % à 5,5 %. Non seulement cette mesure n'est pas neutre, mais elle se traduit par une diminution de l'Aide de l'Etat de 7 000 à 10 000 F par logement.

Le 1% patronal ne finance plus l'accès au logement locatif

Le 1 % patronal est prélevé aux organismes collecteurs à hauteur de 7 milliards par an et pendant deux ans par l'Etat pour boucler le financement du prêt à taux 0 % en accession à la propriété.

L'aide personnalisée au logement (APL) diminue

La refonte des barèmes envisagée par le Gouvernement conduit à désolabiliser encore davantage de nombreuses familles, la baisse moyenne étant évaluée de 5 à 10 %.

Suppression de l'aide de l'Etat au Fonds Solidarité Logement (FSL)

Le financement de l'Etat est remplacé par le prélèvement effectué sur les organismes d'HLM. Pour l'OPAC cette taxation s'élève à 0,460 MF en plus de sa contribution directe de 0,450 MF. Ainsi les locataires du logement social vont financer l'aide au plus démunis.



Depuis quelques mois, les organismes H.L.M. et les élus locaux sont de plus en plus inquiets face aux réformes gouvernementales qui remettent en cause l'avenir du logement social.

Malgré la politique actuelle du gouvernement, l'OPAC de Montpellier, qui subventionne des opérations, facilite les acquisitions foncières dans les quartiers neufs et garantit tous les emprunts de l'OPAC.

Mais ces efforts budgétaires sans équivalent ne sauraient pallier le désengagement de l'Etat, dont les décisions défavorisent fortement les familles les plus démunies et compromettent également la nécessaire mixité de l'habitat social.

Avec ces réformes, c'est la cohésion de nos villes et de nos quartiers qui est menacée.

André Vézinhét
Président de l'OPAC

L'OPAC, bras exécutif de la Ville en matière de logement social

ZAC DES CONSULS DE MER
CHEMIN DE MOULARÈS



Denis Bedeau

Résidence du 4 août 1789



Implantée au cœur de la ZAC des Consuls de Mer, dans un îlot défini par Rob Krier, architecte en chef, cette résidence fait partie des 800 logements déjà construits sur cette première tranche. Le projet du cabinet Bedeau-Bonon s'organise autour de 4 immeubles, fonctionnant comme 4 maisons individuelles de 20 logements chacune, organisées autour d'un grand patio. Chaque palier, desservant 2 à 3 familles, permet au projet de conserver une échelle humaine, tout en favorisant une grande convivialité. Ce parti pris de "Maison de Ville", prévoyant de grands appartements, induit la présence d'équipements de proximité (écoles, commerces, etc...) indispensables pour une vie de quartier.

Architectes : B.B.A. Denis Bedeau et Philippe Bonon
Typologie : 85 logements collectifs locaux du T1 au T5
Coût : 34,6 MF (subvention Ville : 3,9 MF)
Livraison : juillet 97



M. Goroneskoul

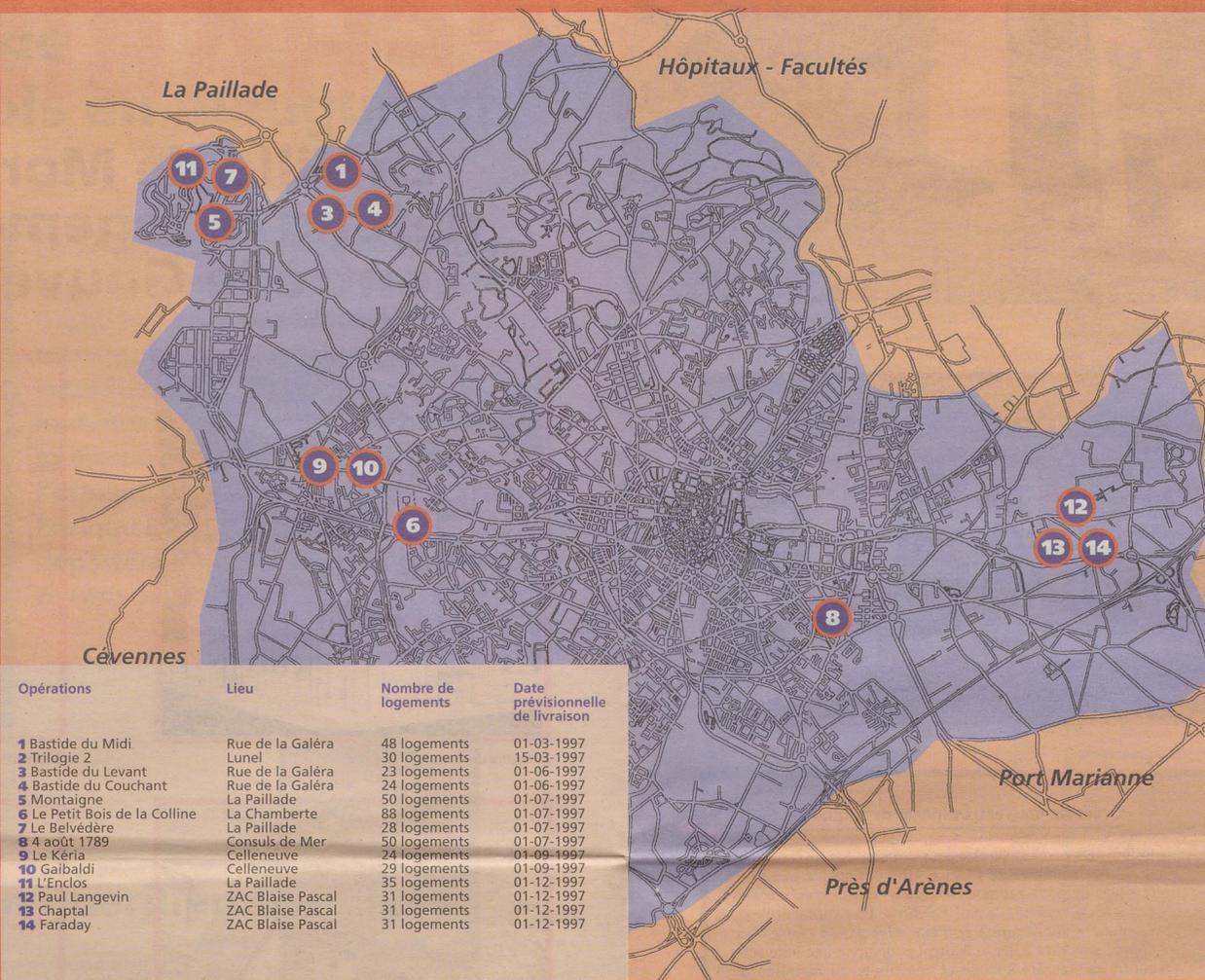
ALLÉE DE LA MARTELLE
LA CHAMBERTE

Le petit bois de la colline

Une des belles opérations performantes de l'OPAC quant au niveau du coût de la construction établi à 3800 F/m². Construit le long de l'Allée de la Martelle, le projet dessiné par le cabinet Goroneskoul s'organise autour du parc magnifique acquis par la ville, sur lequel a déjà été implanté un parcours sportif. Répartis en petits blocs, les immeubles sont reliés entre eux par une rue piétonne intérieure, des-

sinant ainsi des espaces pour les enfants, orientés vers le parc à proximité de tous les grands équipements structurants du quartier.

Architecte : Agence Goroneskoul
Typologie : 88 logements collectifs du T2 au T4
Coût : 33,9 MF
Livraison : juillet 97



- 14 chantiers en cours
- 469 logements prochainement livrés
- 233 millions d'investissement
- 289 entreprises employées
- des centaines d'artisans au travail

L'Equipe municipale de la Ville de Montpellier s'est donnée pour objectif de changer la Ville, notamment dans le domaine de l'urbanisme et du logement. Pour atteindre cet objectif, il fallait donner au logement social une place privilégiée dans le développement urbain. Les documents d'urbanisme ont défini le devenir des différents quartiers. Ils ont préparé des opérations d'aménagement équilibrées, contrôlées. Les prix fonciers permettent ainsi au logement social de trouver sa place. Pour mener à bien cette politique, la Ville a donné à l'OPAC, "bras exécutif de la Ville en matière de logement social", les moyens de se développer pour répondre à la forte demande, pour donner au secteur BTP les moyens de survivre. Aujourd'hui, l'OPAC de Montpellier gère 14 chantiers, soit 469 logements. Ils représentent un volume d'investissement de 233 MF, et mobilisent 289 entreprises. Ils font intervenir :

14 architectes / 14 ingénieurs / 40 bureaux d'études techniques / 6 bureaux de contrôle

L'ensemble de ces travaux est adjudgé dans le cadre du code des marchés publics (appel d'offres ouverts en corps d'états séparés).

Sur de nombreuses opérations, la Ville apporte une aide financière aussi importante que celle accordée par l'Etat, souvent près de 10%. Il va sans dire que cette aide est indispensable pour l'implantation de tels projets dans des quartiers centraux, à proximité des grands axes de circulation de demain.

Le point avec quatre chantiers exemplaires en cours de réalisation.



AVENUE GUILHEM DE POITIERS
ZAC DU LAC DES GARRIGUES - LA PAILLADE

Montaigne

A proximité de la future Médiathèque Jean-Jacques Rousseau, du Centre de Formation du Basket, ce petit ensemble de 50 logements en maison individuelle avec jardin, équilibre un peu le patrimoine immobilier de la Paillade, construit majoritairement en collectif. Il est implanté sur un terrain dont le dénivelé est de plus de 10 mètres. L'architecture proposée par le cabinet B.B.A. évoque celle des villages régionaux où chaque maison s'identifie par des éléments spécifiques. Une fois enco-

re, l'action concertée de la Ville et de l'OPAC permet un urbanisme nouveau à échelle humaine, dans un quartier où il y a peu, se seraient construits sans aucun doute, des immeubles de 5 étages...

Architecte : B.B.A. Denis Bedeau et Philippe Bonon
Typologie : 50 logements locaux du T3 au T6
Coût : 27 MF (subvention Ville : 3,8 MF)
Livraison : juillet 97



AV. DU COMTÉ DE ROME
LE PUECH MASSANE

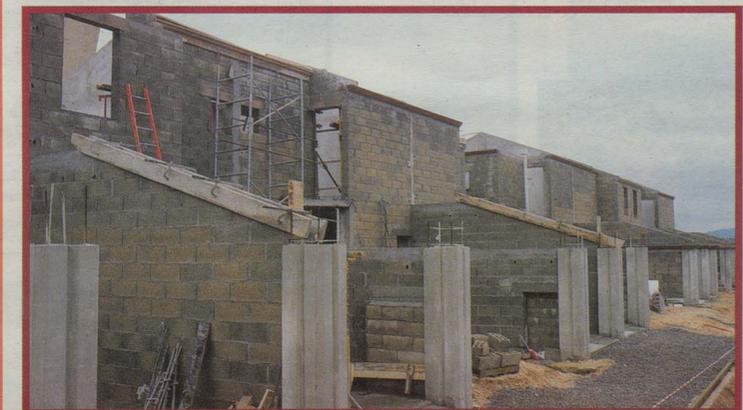
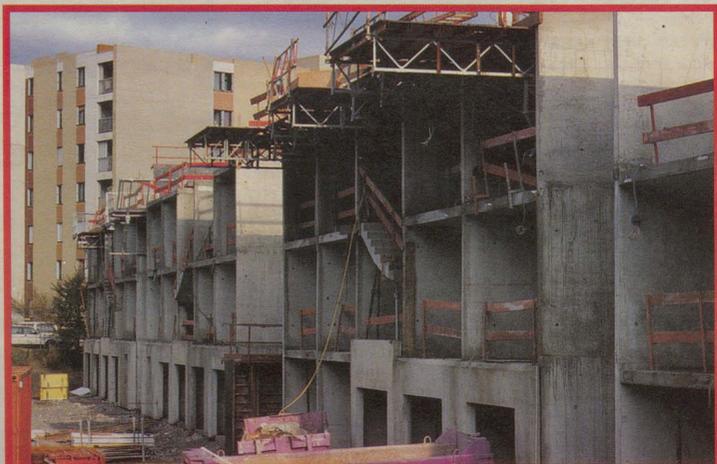
Le Belvédère

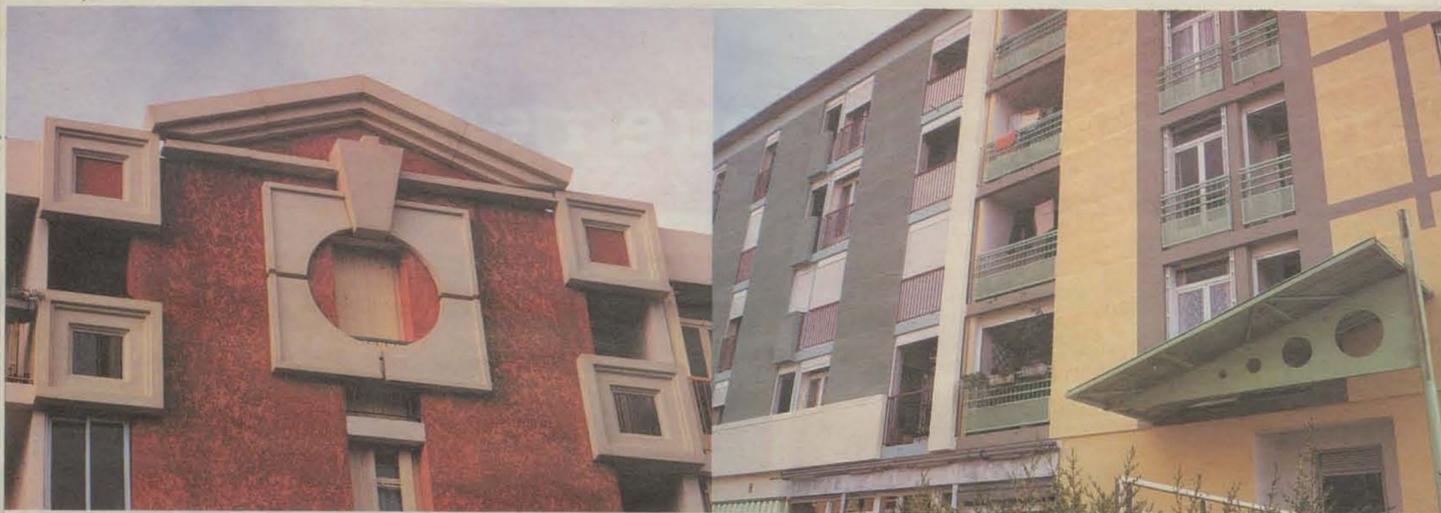
Franc Charras et Mireille Arents

Les petites maisons individuelles avec garage, conçues par le cabinet ARCH, complètent un ensemble de 29 maisons déjà livrées en mars 95. De type traditionnelle, l'architecture a accordé beaucoup d'attention à tous les détails de finition de travaux : enduits de façade, comiches, serrureries, volets. Ce site magnifiquement planté, offrant un panorama superbe sur la campagne n'est situé qu'à cinq minutes de la station "Hauts de Massane", de la première ligne du tramway. Autour du Mail de la Place d'Italie, deux autres opérations dé-

marreront ce printemps. Ce sont donc quelques 126 logements locaux qui seront livrés d'ici la fin de l'année, soit près de la moitié de l'ensemble urbain de ce nouveau quartier qui constitue déjà le centre vie de la Paillade Nord.

Architecte : ARCH (Mireille Arents - Franc Charras)
Typologie : 28 logements individuels locaux du T4 au T5
Coût : 14 MF (subvention Ville : 1MF)
Livraison : juillet 97





CITÉ URANUS Un exemple unique de réhabilitation



Maurice Lemouzy
Président de la CAPEB

Avec la Société Héraultaise et l'OPAC (Office Public d'Aménagement et de Construction), la Ville de Montpellier, enrichit ainsi au fil des ans son patrimoine immobilier en logement social. Aux constructions en place dans tous les quartiers, grâce aux réserves foncières permettant de contrôler les prix, aux opérations d'aménagement pour fixer la programmation et aux opérations intégrées rapprochant les différents types d'habitat et les différentes fonctions, la Ville poursuit également un important travail de réhabilitation.

L'action menée sur la Cité Uranus, à la Paillade, est un exemple unique en France, tant par la concertation mise en place auprès de tous les locataires, que par l'originalité du projet qui accordait à un architecte différent la maîtrise des toitures, façades et cages d'escalier d'un seul immeuble, répartis en unités différentes.

Maurice Lemouzy, Président de la CAPEB, soulignait entre autre l'impact économique que ce projet a entraîné sur l'ensemble du quartier. «Cela nous a permis en effet de recenser puis d'offrir des débouchés à de nombreuses entreprises installées sur place. 80% des artisans de la Paillade ont travaillé sur la réhabilitation de cette cité. Et puis cette animation entreprise dans le quartier, a permis certainement une meilleure intégration des habitants dans le milieu économique et social...»

L'autre intervention remarquable de cette opération de réhabilitation concerne la participation de la jeune architecte Frikia Dehri, originaire de la Paillade, participant pour l'OPAC à l'opération de la Cité Uranus.



Frikia Dehri
Architecte



LU DANS LA PRESSE

COMMUNES
Novembre 1996
N° 353



Créer de nouveaux espaces de solidarité

Réunis le 9 octobre dernier pour discuter du projet de budget 1997, les membres de l'Union Hlm ont adopté une série de résolutions pour promouvoir « une vision cohérente et d'ensemble de la politique de l'habitat ». En exprimant l'exigence d'une « concertation et d'une négociation claire avec les pouvoirs publics », ils souhaitent poursuivre une lutte active contre la fracture sociale et contribuer au maintien de l'emploi dans les zones difficiles. Ces préoccupations traduisent un besoin de restructuration et d'humanisation, que l'aggravation des conditions d'existence et la décomposition du tissu social ont rendu d'autant plus utiles.

Dans le cadre du Pacte de relance pour la ville, le gouvernement prévoit des aides financières accrues pour les organismes Hlm qui s'engageront à détruire des immeubles dégradés et difficilement habitables. Objectif : restructurer l'environnement dans les quartiers sensibles. L'Etat doit prendre en charge 35 % des coûts de démolition et de relogement et 30 % du capital dû par le maître d'ouvrage sur les emprunts contractés pour la construction. Dans les faits, cet effort ne suffit pas à masquer la triste réalité. « Le gouvernement Juppé se trompe lourdement dans l'appréciation qu'il porte sur le véritable besoin en logement social », estime André Vézinhel, sénateur de l'Hérault et membre du Comité directeur de l'Union Hlm. « Si le Premier ministre avait analysé la liste impressionnante des demandes, il aurait vu que celles-ci avaient, avant tout, un caractère locatif », poursuit le parlementaire qui est aussi président de l'OPAC, et qui préconise un accroissement conséquent de l'aide PLA en s'étonnant de l'aide quasi-exclusive accordée à la propriété (prêt à taux zéro). En concertation avec Georges Frêche, ce dernier a engagé un programme de « réhabilitation à la carte » dans le quartier de la Paillade Basse à Montpellier. Chaque locataire est consulté sur la nature des travaux engagés, à l'échelle de son immeuble et de son logement. Le chantier est fractionné entre plusieurs maîtres d'œuvre qui gèrent, individuellement, une cage d'escalier. A la personnalisation des travaux, s'ajoute une appropriation du lieu d'habitation. Cette politique doit permettre de « casser l'uniformité de l'architecture des années 60 » et de recréer un paysage urbain attrayant. « On n'habitera plus un bloc avec un numéro anonyme, mais une « maison » dans une rue », ajoute le sénateur de l'Hérault, qui peut s'enorgueillir du succès d'une opération-test, au Carré Uranus : la quasi-totalité des locataires (80 personnes) ont accueilli favorablement la consultation de l'OPAC. Répartis entre 6 et 8 corps de métiers, les travaux effectués ont mobilisé de petites entreprises locales et des artisans du cru.



Philippe Sorez
Président du Club Saint-Martin

En 1965, sous l'impulsion d'un prêtre du quartier Saint-Martin, dans le cadre de son patronage, puis de Claude Béal est née l'Association Sportive St. Martin, à l'ombre de la Tour du même nom. Les objectifs en sont limpides et tout à fait dans l'esprit de l'époque : « former des jeunes à la vie en société par la pratique du football, ceci au plus haut niveau amateur ».

Le football, en effet, a toujours été un sport très populaire. Sport d'équipe par excellence, il permet à chacun de trouver sa place parmi les autres, de respecter l'équipe adverse avec un minimum de règles, de développer un vrai esprit sportif à la fois conquérant et fair play. Il permet de progresser, de développer ses qualités physiques d'endurance, de rapidité et d'agilité. « Il suffit de savoir marcher pour taper dans un ballon », rappelle Philippe Sorez, actuel président du Saint-Martin-Gazelec. Ce jeune président, élu en 1995, a grandi avec le club. « Je suis né dans le quartier. Dès l'âge de 7 ans, je tournais autour du terrain, mais je n'avais pas l'âge ! Il a fallu que j'attende d'avoir 8 ans pour être pris. »

Depuis, Philippe Sorez n'a jamais quitté l'association. Dès l'âge de 16 ans, il est aide-éducateur avant d'être éducateur des équipes poussins et cadets pendant 10 ans. Par la suite, il rentrera à la commission des sports de l'association avant d'être élu président à la succession de Louis Lescure. « Mon ambition pour le club a été de retrouver l'esprit associatif et celui du fair-play, et d'impulser un esprit dynamique de concertation ».

Pari réussi, Monsieur le Président, puisque aujourd'hui, l'association sportive St. Martin s'est associée avec le Gazelec et compte plus de 430 adhérents et 44 éducateurs. « En deux ans, 7 personnes ont rejoint le Conseil d'Administration et 10 nouveaux éducateurs sont venus renforcer l'équipe d'encadrement de nos équipes. Nous sommes tous à 100% bénévoles et avons à cœur de faire du St. Martin Gazelec un club de qualité qui participe par l'enseignement et la pratique du football à l'épanouissement des jeunes ».

Depuis quelques années, l'A.S. St. Martin-Gazelec est la plus grosse association de football de Montpellier et de l'Hérault avec l'Association de la Devèze de Béziers. Fini le temps où le club jouait sur des terrains différents (Aiguerelles, Don Bosco, Céreirède...)

Depuis quelques années, le Saint-Martin-Gazelec occupe un local neuf rue du Docteur Fourcade, à côté du stade Claude Béal. « Nous sommes aujourd'hui, grâce à la municipalité, dans de bonnes conditions, nous sommes dans du velours. Nous avons bien mérité, c'est vrai, mais nous ne souhaitons surtout pas nous endormir. A nous d'être dynamique et de développer toujours nos actions, en direction des jeunes et du quartier ». Le St. Martin-Gazelec, en renforçant l'équipe d'encadrement, permet de baisser l'âge de ses adhérents : désormais, une dizaine de tout petits âgés de 5 ans et demi font partie d'une équipe de pré-débutants.

Le club fonctionne 7 jours sur 7. Tous les lundis, les responsables se réunissent pour commenter les résultats, les progressions,

SPORT LES DRAGONS DU ST. MARTIN-GAZELEC



des diverses équipes. En effet, aujourd'hui, le St. Martin-Gazelec, c'est 20 équipes de jeunes et 3 d'adultes qui disputent les différentes compétitions de la ligue du Languedoc-Roussillon et du District de l'Hérault. Les résultats sont au rendez-vous. Les 30 benjamins de 1965, devenus juniors, ne tardaient pas, d'années en années, à accéder au plus haut niveau de la compétition régionale. Ils ont été à maintes reprises champions de leur catégorie, et ont battu chez



elles, des équipes de grande réputation, comme celle de Bastia en Critérium de ligue, au titre de la Coupe Gambardella. Ces mêmes joueurs devenus adultes, et toujours unis au sein du club, démarraient en bas de l'échelle en sénior et, en 5 ans, arrivaient au sommet des championnats de District, tandis que les cadets et minimes évoluaient bientôt eux aussi en championnat de Ligue Régionale.

En 1991, la Ville et le District de l'Agglomération de Montpellier récompensait le dynamisme du club en lui décernant le « Guil-

hem du meilleur club amateur de jeune ». En mars 1997, pendant les vacances de Pâques, le St-Martin-Gazelec connaît un moment particulièrement fort. En effet, aura lieu à Montpellier, à Grammont, le 31^eème tournoi international qui regroupe plus de 1000 jeunes, venus de toute la France (Marseille, Lyon, Sochaux, Toulouse...) et d'Europe (Italie, Espagne, Grande-Bretagne, Allemagne). Au cours de cette gigantesque fête de la jeunesse et du football, 20 matches sont organisés.

« L'esprit sportif des organisateurs et des participants a l'occasion de se manifester. Nous créons un challenge « Fair-Play ». Nos jeunes peuvent donner du beau football. » La générosité fait partie de l'esprit sportif, aussi le St-Martin-Gazelec a participé l'an dernier à un téléthon en association avec le club de Tennis de Table de St-Martin et l'équipe de Hand-Ball.

En 1996, associés aux Maisons pour Tous l'Escoutaire et J. Pierre Caillens, les jeunes du St-Martin-Gazelec ont organisé l'opération « apporte un jouet » au bénéfice des Restaurants du Cœur.

A l'image de leur Totem, un dragon fulminant, le St-Martin-Gazelec bouscule l'esprit de clan et entend oeuvrer pour que la « Famille du football », ce ne soit pas qu'un label superficiel, mais un vrai esprit de famille.

Contact : St-Martin Gazelec Montpellier
395 Avenue Docteur Jacques Fourcade
Tél. 04 67 65 05 56

SAINT-MARTIN / GAZELEC

Les équipes engagées saison 1996/1997

| | |
|-----------------|--|
| Débutants | 5 équipes |
| Poussins | 1 équipe 1ère Division District Hérault 1 équipe 2ème Division District Hérault 1 équipe 3ème Division District Hérault |
| Moins de 11 ans | 1 équipe 1ère Division District Hérault 1 équipe 2ème Division District Hérault 2 équipes 3ème Division District Hérault |
| Moins de 13 ans | 1 équipe Excellence Ligue Languedoc Roussillon 1 équipe 2ème Division District Hérault 1 équipe 3ème Division District Hérault |
| Moins de 15 ans | 1 équipe Honneur ligue Languedoc Roussillon 1 équipe 3ème Division District Hérault |
| Moins de 17 ans | 1 équipe 1ère Division District Hérault |

Soit un total de 20 équipes de jeunes auxquelles il convient de rajouter deux équipes Séniors et une équipe Vétérans (soit au total 23 équipes qui portent les couleurs du club dans les différentes compétitions de la Région.



LA COMPÉTITION PRÉLIMINAIRE DE LA XVIIÈME COUPE DU MONDE

Fin octobre 161 matches de la compétition préliminaire de la Coupe du Monde 1998 ont déjà été disputés.

• Dans la zone Asie, le Qatar s'est qualifié pour le 2ème tour aux dépens de l'Inde, du Sri Lanka et des Philippines. Les autres groupes ne commenceront qu'au printemps prochain.

• Dans la zone océanique, la Papouasie-Nouvelle Guinée jouera le 2ème tour ayant éliminé les îles Salomon et Vanuatu

• En Amérique du Nord et Amérique centrale dans le groupe 2, le Canada a pris une sérieuse option pour jouer le tour final. Dans le groupe 3, le Mexique, le Honduras et la Jamaïque se livrent un combat sévère

• En Amérique du Sud tout reste à faire, seul le Venezuela paraît hors du coup

• En Afrique : le 1er tour a été fatal à l'Algérie, la Côte d'Ivoire et le Sénégal. Les joueurs du 2ème tour sont le Nigéria, la Tunisie, l'Afrique du Sud, le Cameroun et le Maroc

LA CHAÎNE ABC FILMERA POUR L'AMÉRIQUE LA COUPE DU MONDE 98

ABC retransmettra en direct, au moins 12 matchs. Si la sélection américaine se qualifie, ABC mettra en place un dispositif permanent de 150 personnes et des moyens techniques considérables.

1 - Approbation des décisions prises depuis la dernière séance publique du Conseil Municipal.

2 - Information de M. le Maire.

3 - Questions d'actualité municipale.

4 - Vœu pour la libération de M. Khémaïs CHAMMARI député tunisien, condamné pour délit d'opinion (cf. encadré).

5 - Désignation de Mme Colette ZANNETTACCI pour représenter le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CHU.

6 - Désignation de M. Christian BOUILLE comme représentant suppléant du Conseil Municipal à la Commission d'Adjudication ou d'Appel d'Offres des Services Déconcentrés de l'Etat.

7 - Désignation de Mme Françoise d'ABUNTO en remplacement de Mme Hélène GUIRAUD représentant le Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'OPAC.

8 - Création d'un pan coupé à l'intersection de l'avenue Saint-Lazare et la rue du Mail des Abbés. Cession gratuite de la SCI OJL Olivier CHATEAU.

9 - Mise à l'alignement de la rue des Bouisses et création d'un espace vert. Cession gratuite : le Claud des Amandiers.

10 - Acquisition à l'INRA de la parcelle cadastrée MS 100 (rue d'Alco - rue Paul Rimbaud).

11/12 - Alignement de la rue de Montasinos. Acquisitions de la propriété de Mme GRENA et Consorts ROCQUIN.

13 - Demande d'agrément pour le lotissement SERM rue de Rome situé ZAC des Garrigues.

14 - Instauration du Droit de Prémption Urbain sur le périmètre du secteur du lieu-dit le Pioch.

15 - Agrément de candidature de la SCI Renaissance ZAC Blaise Pascal.

16 - Approbation du dossier de création de la ZAC du Jardin aux Pivoines.

17 - Objectifs et modalités de concertation de la ZAC Le Mas des Moulins.

18 - Approbation du dossier de création et avenant n°2 au traité de concession du 10 mai 1994 de la ZAC Port Marianne - Consuls de Mer.

19 - Agrément de candidature de la SCI Marc Aurèle pour la ZAC Port Marianne - Consuls de Mer.

20 - Agrément de candidature de la SCI les Caravelles pour la ZAC Port Marianne - Richter.

21 - Agrément de candidature de la SCI Richter II pour la ZAC Port Marianne - Richter.

22 - Demandé de permis de construire et lancement de l'appel d'offres pour la réalisation du Centre Municipal Garosud.

23 - Convention de location entre la Ville de Montpellier et le CCAS pour loger la Mission Locale d'insertion aux Echelles de la Ville.

24 - Acquisition d'un local de jardinier situé plan Madame MERLE, Domaine de Celleneuve à la SCI «le Flore».

25 - Vente des lots 99, 39 et 740 de la résidence du Nouveau Monde II Tour Rochambeau.



Question 31 : «La Chauve Souris», bronze nettoyé de Germaine Richier

26 - Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la construction d'une fontaine près de la salle Avicenne.

27 - Avenant au marché de travaux pour le renforcement de la structure de la salle Avicenne.

28 - Approbation de la ville sur la modification des statuts G.E.I.E C6.

29 - Subventions au Festival International Montpellier Danse et à l'association COCA International.

30 - Bourses attribuées aux étudiants des Beaux-Arts pour la réalisation d'un visuel pour le

Grand Prix Rock de la Ville de Montpellier.

31 - Acquisition d'une sculpture de Germaine Richier par le Musée Fabre (cf photo).

32 - Appel d'offres ouvert pour l'achat de mobilier pour la Médiathèque J.Jacques Rousseau.

33 - Mise à disposition des biens meubles et immeubles de la Ville au District dans le cadre du transfert de compétence en matière funéraire.

34 - Mise à disposition des parkings et occupation partielle des locaux du District par des services municipaux de la Ville de Montpellier au Complexe Funéraire Saint-Etienne.

35 - Convention de délégation de gestion du Crématorium de la Ville de Montpellier au District.

36 - Convention de transfert des contrats obsèques au District.

37 - Convention entre la Ville et le District pour la gestion des cimetières.

44 - Tarifs 1997 des droits des concessions dans les cimetières.

45 - Tarifs 1997 de la direction informatique.

46 - Tarifs 1997 pour les occupations de l'espace urbain.

47 - Tarifs 1997 pour l'accueil permanent et temporaire en crèche collective, crèche familiale, halte-garderie, jardin d'enfants.

48 - Tarifs 1997 de la station de compostage des déchets verts à Grammont.

49 - Tarifs 1997 des opérations de désinfection et désinsectisation effectuées par le Service Municipal d'Hygiène et de Santé.

50 - Tarifs 1997 de la Carte Eté Jeune 97.

51 - Tarifs 1997 de la Maison des Rapatriés.

52 - Tarifs 1997 (règlement et caution) pour la location de matériel par le service Réception-Protocole.

53 - Tarifs 1997 (règlement et caution) pour la location des salles municipales.

54 - Tarifs 1997 des repas servis aux adultes et aux associations par la Cuisine Centrale.

55 - Tarifs 1997 des installations sportives.

56 - Avenant de prolongation de la convention de location entretien du photocopieur 5090 de la société Rank-Xerox.

57 - Affectation de subventions à l'APIEU et à la Maison de l'Environnement.

58 - Participation de la Ville à l'opération «Ville Vie Vacances» 1996.

59 - Dénomination de la MLI qui s'intitulera «Mission Locale d'insertion de l'agglomération de Montpellier» Projet de statuts.

60 - Convention Ville de Montpellier/EDF du poste EDF Mas de Pastourel qui desservira le complexe sportif de la Pompignane.

61 - Avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre du stade de la Mosson.

62 - Lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'achat de matériaux de voirie.

63 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Présentation du rapport annuel du service de l'assainissement du District.

64 - Approbation du marché de maîtrise d'oeuvre et désignation du maître d'oeuvre pour les travaux préliminaires de déviation des réseaux d'eaux potables, d'eaux usées et d'eaux pluviales.

65 - Attribution de subventions aux associations et comités de quartier qui ont réalisé une animation lors de la fête de la Saint-Jean en 1996.

65 - 68 - Nouvelles dénominations de voies :

- Rue Duguay-Trouin (quartier Alco)

- Rues Marie de Sévigné, Germaine de Staël et Placé Madeleine Scudery et Madeleine de Sable (quartier La Chamberle)

- Place Denise Grey, rue Michel Colucci dit Coluche, rue Alphonse Allais, rue Laurent Mourguet et Place Christophe (quartier Croix d'Argent)

- Impasse du vieux cèdre (quartier les Aubes)

- Impasse Archimède, chemin de la Perdiguère et chemin du Ribatel (quartier Millénaire)

- Carrefour Jules Rimet (quartier Boutonnet)

- Impasse Louis Fourestier (quartier des Beaux-Arts)

69 - Lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'aménagement du parking de 250 places au stade de la Mosson en vue du Mondial 98.

70 - Lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'aménagement d'une voie de secours et la construction d'un ouvrage de franchissement du Rieudort en vue de l'accueil du Mondial 98.

71 - Lancement d'un appel d'offres restreint concernant la fourniture et la pose de glissières de sécurité sur la voirie.

72 - Subvention aux associations «Eveil Musical» et «Expression Théâtrale» qui mènent des actions d'animation et de soutien scolaire à l'école élémentaire Frédéric Bazille.

73 - Subvention à l'association sportive USEP.

74 - Subvention au 4ème Festival du Cinéma «Jeune Public».

75 - Caution par les utilisateurs de clés magnétiques permettant l'accès dans les écoles.

76 - Approbation des mesures concernant la carte scolaire des écoles primaires et maternelles de Montpellier.

77 - Participation de la Ville de Montpellier à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles.

78 - Appel d'offres ouvert pour la fourniture et la plantation de végétaux.

79 - Lancement d'un appel d'offres ouvert concernant l'installation d'arrosage intégré dans les espaces verts de la Ville.

80 - Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de petits travaux de maçonnerie, l'installation de mobilier et jeux d'enfants dans divers parcs de la ville.

81 - Attribution de subventions aux associations et comités de quartier qui ont réalisé une animation lors de la fête de la Saint-Jean en 1996.

Vœu pour la libération de M. Khémaïs chamhari, député tunisien, condamné pour délit d'opinion.

Khémaïs CHAMMARI, Député tunisien, Expert du Conseil exécutif du Service International des Droits de l'Homme (SIDH) à Genève, responsable de la défense des Droits de l'Homme dans son pays, a été arrêté comme l'un des dirigeants d'opposition pourtant légale, en Mai dernier, et condamné à 5 ans d'incarcération. Outre son état de santé alarmant, nous ne pouvons accepter qu'un homme soit jeté en prison pour simple délit d'opinion.

Le Conseil Municipal de la Ville de Montpellier élève une vive protestation contre l'arbitraire qui frappe Monsieur Khémaïs CHAMMARI et demande au Président de la République, Monsieur Jacques CHIRAC et à Monsieur Hervé de CHARETTE, Ministre des Affaires Etrangères, d'intervenir auprès du gouvernement tunisien afin que Monsieur CHAMMARI puisse recouvrer la liberté et jouir à nouveau de ses droits comme citoyen et député. Vœu voté à la majorité (7 refus de prendre part au vote, UDF - RPR - Front National).

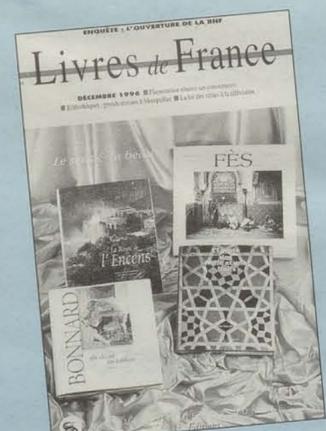
Vœux du conseil municipal pour le maintien du périmètre de la zone franche urbaine sur la totalité du quartier de la Paillade

Malgré la décision du Conseil Municipal le 6 novembre dernier de réaffirmer que le périmètre de la zone franche urbaine doit couvrir l'intégralité de la Paillade et de ses zones d'activités, le Ministre de l'aménagement du territoire, de la Ville et de l'intégration, a décidé de restreindre la zone franche de la Paillade à la seule partie Sud empêchant ainsi les habitants et entreprises de la partie Nord de bénéficier de la ZFU, et supprimant également de la zone les terrains aménagés immédiatement utilisables pour l'implantation de nouveaux emplois. Considérant que le seul intérêt des zones franches est de créer des emplois pour lesquels il faut des zones susceptibles d'accueillir immédiatement des entreprises, le Conseil Municipal réaffirme son exigence du maintien de l'ensemble du quartier dans la zone franche urbaine et demande à l'Etat de reconsidérer de façon favorable le périmètre proposé par la ville, en incluant notamment, outre la partie construite de la Paillade Nord, les 20 hectares de la zone d'activité économique, viabilisés et immédiatement disponibles.

Voté à l'unanimité. (cf page une, trois et quatre)

LU DANS LA PRESSE

LIVRE DE FRANCE
Décembre 1996
N° 191



Les grands travaux de Georges Frêche à Montpellier

Après Nîmes et son Carré d'art, Bordeaux et sa médiathèque, Montpellier met en chantier une bibliothèque de 15 000 m². Un investissement financé en partie par l'Etat et la région grâce au statut de BMVP. Ouverture en juin 2000.

Georges Frêche, maire de Montpellier, a annoncé le 8 novembre la construction d'une bibliothèque de 15 000 m². « C'est l'un des derniers grands chantiers culturels dans la ville. Il s'inscrit après la construction du Centre chorégraphique Mathilde-Monnier et avant la rénovation du musée Fabre », a indiqué l'élus, dont le quatrième mandat de maire se termine en 2001 (1). Ce bâtiment, qui devrait coûter 250 millions de francs et ouvrir en juin 2000, sera l'un des grands monuments de la capitale languedocienne, face à la toute nouvelle piscine olympique. Imaginée par Paul Chemetov et Borja Huidobro, les architectes du ministère des Finances de Bercy, avec une façade nord en verre et une façade sud dans la pierre blonde du quartier Antigone dessinée par Ricardo Bofill, cette bibliothèque constitue un équipement comparable à celui de Nîmes (376 millions de francs sans le terrain ni l'informatisation) ou de Bordeaux (330 millions pour 20 000 m²).



Un projet conçu par Paul Chemetov et Borja Huidobro, les architectes du ministère des Finances à Bercy.

Le financement d'un tel chantier n'est pas une mince affaire. Afin d'aider les municipalités qui seules ne peuvent prendre en charge ce type d'équipement, la loi de juillet 1992 définit le statut de bibliothèque municipale à vocation régionale (BMVR). Les critères exigés sont le rayonnement régional de l'établissement, son implantation dans une commune de plus de 100 000 habitants — Montpellier en compte 210 866, 350 000 avec l'agglomération —, la détention d'un fonds ancien d'au moins 250 000 volumes — 500 000 en réalité —, le projet de travail en réseau (informations bibliographiques, prêt interbibliothèque), une superficie minimum de 10 000 m², l'intégration de plusieurs supports et des nouvelles technologies, le dépôt légal et quelques autres engagements précis. Autant de critères auxquels répond le projet de Montpellier. Ce qui a permis à la ville d'obtenir une subvention de l'Etat de 60 millions de francs sur les 250 millions prévus pour ce chantier. Le reste est pris en charge par la région (50 millions de francs), le département (20 millions de francs), le district (30 millions de

francs) et la ville (90 millions). Le bâtiment, conçu autour d'une rue centrale sur laquelle donneront les salles de lecture, hautes de six mètres et éclairées par une façade vitrée, offrira 1 400 places assises. Les magasins occuperont deux étages, tandis qu'au dernier niveau seront logés fonds patrimonial et archives municipales. Gilles Gudrin de Vallerin, conservateur et responsable du réseau, a bâti avec son équipe un projet destiné à mettre en valeur les nouvelles technologies et les fonds patrimonial et régional très importants à Montpellier. S'appuyant sur des études menées dans l'actuelle centrale Gutenberg, les responsables de la future bibliothèque ont prévu que celle-ci proposerait notamment au rez-de-chaussée un Forum d'actualité de 500 m² (contre 100 actuellement), « 30 % des usagers de l'actuelle salle d'actualité, créée en 1983, sont des demandeurs d'emploi », observe Gilles

Gudrin de Vallerin. Une « bibliothèque mixte » a également été prévue, qui mélangera les fonds adultes et jeunesse en sciences sports et loisirs, vie pratique, et les ouvrages les plus demandés en lecture publique afin de séduire les adolescents. Au total 160 000 volumes et 30 000 CD seront en libre accès (contre 46 760 actuellement). L'objectif est de multiplier par cinq le nombre d'usagers — 2 500 par jour contre 450 actuellement — et par trois le nombre annuel de prêts — 600 000 prêts contre 211 480.

Mais le maire n'entend pas s'arrêter à ce chantier de prestige. Parallèlement à la construction de la bibliothèque centrale, un plan de restructuration de l'ensemble de réseau — aujourd'hui insuffisant pour la population (5 800 m au lieu des 12 500 selon les normes) — est prévu. Il prévoit une annexe de 2 000 m² consacrée à l'image et à son L'actuelle médiathèque Feltrinelli ouverte en 1995, constituée d'ores et déjà la première médiathèque de France (hors Paris) avec 76 postes de consultation vidéo. A cela s'ajoute la construction de cinq médiathèques de quartier amenées à remplacer les huit bibliothèques, construites entre 1977 et 1988, aujourd'hui trop petites.

La première, Victor-Hugo ouverte au public depuis janvier 1995 dans le quartier Croix-d'Argent, a coûté 11 millions de francs pour 1 000 m². La deuxième, Jean-Jacques-Rousseau, en construction à La Paillade, devrait ouvrir en septembre 1997 (sur 2 000 m² pour un coût de 25 millions de francs) Suivront Federico-Garcia-Lorca aux Pres-d'Arènes, Tolstoï dans le quartier Nord et Shakespeare à côté de l'école Joseph-Delteil. Autant de projets qui permettront au maire de présenter un bilan impressionnant à la veille d'élections où il briguera probablement un cinquième mandat... □

PLAN VIGIPIRATE

A la suite du dernier attentat, perpétré dans le RER à la station Port Royal à Paris, plusieurs mesures de sécurité ont été mises en place à Montpellier, dans le cadre du plan Vigipirate. Le service Espace Urbain Nettoyement a ainsi procédé au retrait des corbeilles à papiers, des containers collectifs à ordures ménagères, des containers à verre et à papier, situés à proximité des lieux publics et de grande fréquentation. Des dispositions ont été également prises à proximité des établissements scolaires. Afin d'assurer la sécurité de tous, il est rappelé à l'ensemble des possesseurs de containers à ordures ménagères (administration, immeubles,...) l'obligation de retirer du domaine public leur containers sitôt la collecte effectuée.

LIGUE CONTRE LE CANCER

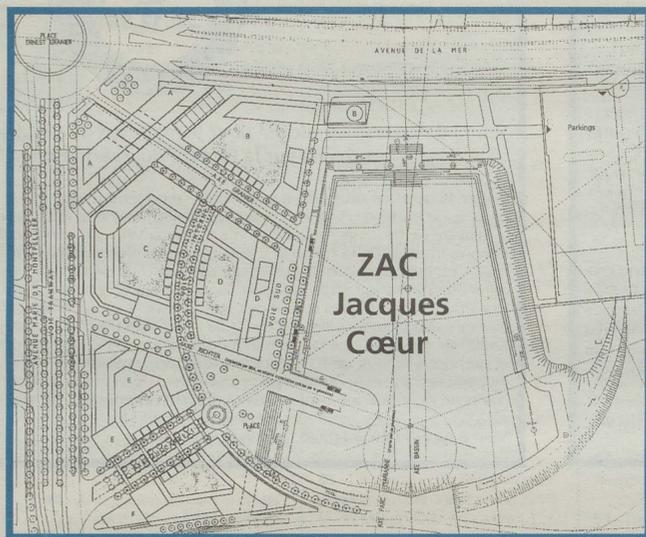
Le Comité de l'Hérault de la Ligue Nationale contre le Cancer, présidé par le Professeur Henri Pujol a remercié le maire Georges Frêche pour l'attribution d'une somme de 100 000 F relative à la subvention de l'année 95, venant compenser la perte de recette que qu'il avait l'habitude de percevoir de la part de la collectivité locale rattachée au District, issue de la collecte du verre alimentaire.

RECYCLAGE DES SAPINS DE NOËL

Le service compostage recyclage des Espaces Verts à Grammont, vous offre des fleurs contre chaque sapin donné à recycler. Le mercredi 8 janvier et le samedi 11 janvier de 10h à 17h. Renseignements : 04.67.79.72.01

ACCUEIL DE JEUNES AMÉRICAINS

L'ISE (Intercultural Student Experiences) vous propose d'accueillir un jeune américain dans votre famille, du 31 mars au 6 avril 1997. Cette organisation, à but non-lucratif, recherche tout particulièrement des familles qui ont un enfant de l'âge du jeune américain (entre 15 et 18 ans). Pour de plus amples informations, contactez Madame Douzal au 04 67 74 92 36.



PORT-MARIANNE

Lancement de la concertation pour la ZAC Port Marianne-Jacques Coeur

Conformément aux grandes orientations de la politique urbaine définie par la Ville, la réalisation du projet Port-Marianne poursuit le rééquilibrage géographique de l'espace bâti vers l'est du territoire communal. Le schéma de secteur de Port Marianne affirme la nécessaire spécificité urbaine, architecturale et paysagère des futurs quartiers qui le composent. Aussi, des architectes urbanistes coordonnateurs différents sont désignés pour chacun d'eux. Adrien Fainsilber pour Richter ; Rob Krier pour les Consuls de Mer ; Claude Vasconi pour Blaise Pascal ; Christian de Portzamparc pour les jardins de la Lironde ; Jean-Luc Lauriol et Alain Marguerit pour Millénaire 1 ; Emmanuel Nebout pour Millénaire II.

La conduite opérationnelle étant assurée par la SERM (Société d'Équipement de la Région Montpellieraine), aménageur de chaque quartier de Port-Marianne pour le compte de la Ville ou du District pour les parcs d'activités. Sur le plan réglementaire, le Plan d'Occupation des Sols intègre le projet de Port-

Marianne sous forme d'un schéma de secteur qui définit les équipements structurants, l'urbanisation à venir et permet la réalisation de chaque futur quartier - dont celui de Jacques Coeur - par la mise en oeuvre d'une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) dotée d'un plan et d'un règlement d'aménagement de zone précis, ainsi que d'un programme d'équipements publics à soumettre préalablement à concertation puis à enquête publique. Le lancement de la concertation, pour la réalisation de la ZAC Jacques Coeur, démarre en janvier 97. La mise à disposition du dossier au public (DAP - 3ème étage de la Mairie) se déroule du 13 au 24 janvier. Cette première tranche de travaux concerne la partie Nord de la ZAC. La réalisation de la deuxième tranche de la ZAC et du Port Jacques Coeur est dépendante de procédures administratives longues et complexes. La ZAC Jacques Coeur s'étend ainsi sur un périmètre de 4,4 hectares, intégrant dans son urbanisme les grandes compositions urbaines existantes ou à

venir : le front du Lez, l'avenue de la Mer, la poursuite de l'axe urbain de la ZAC Richter... Près de 800 à 1200 logements sont prévus, ainsi que des locaux professionnels, des aires de stationnement réparties sur voies publiques ou en parking souterrains. Le parti pris architectural privilégie la création d'îlots urbains dont les espaces intérieurs sont fortement plantés, des effets de volume, des galeries couvertes, des passages sous porches, pour jouer avec la lumière et restituer l'ambiance des villes de la Méditerranée.

ZAC Jacques Coeur
Initiateur du Projet : Ville de Montpellier
Mandataire : SERM
Urbaniste architecte-coordonnateur ARCHIMEDE
Bureau d'études : INFRASUD et SIEE

RÉVISION DES POS PARTIELS OUEST ET EST

Concertation sur le projet de révision

Par délibération en date du 18 décembre 1995, le conseil municipal a fixé les objectifs et les modalités de la concertation relatifs à la révision des POS partiels Ouest et Est.

Cette révision qui s'inscrit dans le respect des grands équilibres définis lors de l'élaboration des POS partiels Ouest et Est approuvés en 1994 et 1995, vise les objectifs principaux suivants :

- tirer parti de la réalisation de la première ligne de tramway de l'agglomération de Montpellier (prise en considération par anticipation de la mise en compatibilité du POS avec la DUP tramway, valorisation et accompagnement de la première ligne de tramway par la réalisation du quartier de Malbosq) ;

- maintenir l'harmonie et la qualité de la vie des quartiers existants, ajuster les plans d'alignement et les emplacements réservés pour voirie pour répondre aux besoins du plan de circulation, et préserver l'harmonie et la sécurité dans les quartiers, protection du paysage des entrées de ville, protection des quartiers des nuisances sonores et des gênes occasionnées par les établissements polluants) ;
- continuer à équiper la ville et à aménager les quartiers (bassins de rétention, aménagements hydrauliques, écoles, médiathèques, maisons pour tous).

La procédure de révision sera également l'occasion d'améliorer la lisibilité du POS pour en faciliter l'usage auprès de l'en-

semble de la population (fusion des POS partiels Ouest et Est, informatisation du plan de zonage, passage de l'échelle 1/5000 à l'échelle 1/2000...).

Conformément aux dispositions de l'article L 300.2 du code de l'urbanisme, le projet de révision du POS fera l'objet d'une large concertation publique qui s'organisera, durant les mois de janvier, février et mars, notamment sous la forme d'une exposition publique, avec une mise à disposition du dossier au public pendant un mois et des réunions publiques avec la population et les professionnels. L'ensemble de ces événements fera l'objet d'une large publicité par annonce dans la presse locale et affichage en mairie et divers lieux publics.

ST-MARTIN

Christian Bénézis, Georges Frêche et Gérard Saumade posent la première pierre du gymnase Busnel

Avec la construction du gymnase Busnel, les enfants des écoles primaires et maternelles, et les élèves des collèges des Aguerelles et Gérard Philippe pourront pratiquer des activités physiques et sportives dans les meilleures conditions possibles.



Gérard Saumade, Christian Bénézis et Georges Frêche

Le quartier Saint-Martin est l'un des secteurs les mieux équipés de notre ville pour le sport et les animations socio-culturelles. Le gymnase Busnel, dont la première pierre a été posée le 14 décembre dernier, va compléter harmonieusement les installations existantes : le stade Claude Béal, la piscine de la Rauze, le gymnase Ferrari, les salles de sport, les boulodromes... Cet équipement donnera la possibilité aux écoliers et collégiens de pratiquer des activités physiques et sportives dans les meilleures conditions possibles. Au delà, ce sont tous les habitants du quartier qui en bénéficieront. A Saint-Martin, les associations sportives sont nombreuses et dynamiques. La plupart d'entre-elles sont même reconnues comme des modèles par l'ensemble du monde sportif, à l'instar du Montpellier-Handball, du Montpellier-karaté, de l'A.S. Saint-Martin-Gazelec, du Montpellier-Pétanque St. Martin, du Montpellier Arc-Club, etc...

Le futur gymnase portera le nom de Georges Busnel, qui fut un sportif et un journaliste passionné. Cet ardent représentant de l'éthique sportive, qui avait une conception du sport synonyme de fête, de santé, de convivialité et de respect de l'autre, sera un modèle pour tous les sportifs du quartier.



M. Puche, Directeur de l'école Cité Mion avec Georges Frêche, Christian Bénézis et Olivia, Pierrot, Adji Hugo, Laure, Alexandra et Ludovic

FIGUEROLLES

Si Figuerolles m'était conté

La Maison pour Tous Albertine Sarrazin organise pendant tout le mois de janvier et une bonne partie du mois de février, une exposition "vivante" consacrée au quartier Figuerolles.

Renonçant délibérément à une approche historique ou savante, les organisateurs ont préféré accorder une place prépondérante à la mémoire individuelle et aux témoignages des habitants du quartier.

De nombreuses photos récoltées auprès des particuliers, commentées par leurs soins, permettent ainsi de retracer, sur près d'un siècle, l'évolution atypique de ce quartier montpellierain. "Souvent montré du doigt, Figuerolles est un quartier qui s'est toujours démarqué. Mais on n'y vit pas plus mal qu'ailleurs...", confie André Limongi entraîneur à la Salle de Boxe Gely et initiateur du projet.

"L'idée de cette exposition me tenait à coeur, car je souhaitais qu'elle permette aux anciens et aux plus jeunes, aux nouveaux arrivants aussi, de se rassembler toutes gé-



nération confondues, autour de ces instants de mémoire, offerts à partager..."

Les anciens retrouveront ainsi évoquées, l'époque de la Cité d'Urgence construite en 1858, les grandes heures de la "Commune libre", sorte de Comité des Fêtes qui assurait l'animation du quartier, mais aussi une vigilance sociale. Les grandes figures du quartier sont aussi évoquées : du Père Bonnet à l'Abbé Coursindel, sans oublier le boxeur Hippolyte Arrex et l'équipe de foot du quartier.

Un charbonnier a livré ses souvenirs pour permettre d'illustrer les petits métiers disparus. Et les jeunes femmes de l'école gitane (ouverte en 1957) ont réalisé un travail photographique qui permet de mesurer en quelques années, les grandes étapes de ces chemins parcourus.

"Si Figuerolles m'était conté"
 Maison pour Tous Albertine Sarrazin
 La Guirlande, 2 place A. d'Aubigné
 du lundi au vendredi : 9h - 19h
 Info : 04.67.92.78.72

Montpellier

tout à vous

M

*Que chacun
dans chaque quartier
profite au mieux
de Montpellier.*

Meilleurs vœux

Georges Frêche et l'équipe municipale